

## **Délivrance de certificats et documents divers**

Vous pouvez vous adresser au service population pour obtenir les documents suivants :

- certificat de domicile \*
- certificat de composition de ménage\*
- certificat de nationalité \*
- extrait de registre de la population \*
- certificat d'hérédité
- certificat d'indigence
- certificat de milice
- certificat de vie
- carte d'identité d'étranger inscrit au registre de la population
- certificat de bonnes vie et moeurs
- certificat de moralité
- extraits d'actes de mariage, naissance, décès
- cohabitation légale

[\\*Ces certificats peuvent être commandés en ligne ici](#)

Si le motif pour lequel ce document est demandé est repris dans la liste ci-dessous, il est délivré gratuitement.

S'il n'est pas repris dans la liste ci-dessous, il faut verser la somme de 5 € pour une composition de ménage, un certificat de domicile et un certificat de nationalité et 7€ pour les extraits d'acte d'état civil à l'administration communale d'Olne au n° 000-0019809-21. Le document sera envoyé après paiement.

Liste des motifs d'exemption de paiement :

Mutuelle  
Allocations familiales  
Bourses d'études  
Milice  
Emploi  
Chômage  
Accidents du travail  
Maladies professionnelles  
Registre du commerce  
ONSS  
Pension  
Impôts  
Elections  
Caisse d'épargne  
Pensions alimentaires  
Décorations  
Calamités naturelles  
Expropriations  
Assistance judiciaire  
Indigence

**autres documents :**

- 2,00 euros pour la délivrance de tous documents, certificats, attestations tirés du registre de la population ou des étrangers
- 2,00 euros pour la délivrance d'extraits, copies ou attestations tirés des registres de l'état civil
- 2,00 euros pour les certificats de bonne conduite, vie et mœurs, légalisations de signature

Sont exonérés de la taxe :

- a) les documents qui doivent être délivrés gratuitement par l'administration en vertu d'une loi, d'un arrêté royal ou d'un règlement quelconque de l'autorité
- b) les documents destinés à la recherche d'un emploi, ou à la présentation d'un examen de recrutement
- c) les documents exigés pour obtenir l'allocation déménagement et loyer
- d) les documents à fournir en vue de l'obtention de bourses d'études et de rentes quels qu'en soient l'origine, la nature et le montant
- e) les documents réclamés en vue de l'attribution de ristourne concernant les abonnements (tarif social) et ceux réclamés en vue de l'obtention de transport gratuit ou à tarif réduit
- f) les documents délivrés à des personnes indigentes. L'indigence étant constatée par toute pièce probante.
- g) les autorisations relatives à des manifestations religieuses, laïques et politiques
- h) les documents délivrés suite à la requête par leurs soins des autorités judiciaires, des administrations publiques et des institutions y assimilées, de même que des établissements d'utilité publique
- i) les documents ou renseignements communiqués par la police aux sociétés d'assurances et relatifs à la suite intervenue en matière d'accidents survenus sur la voie publique
- j) les documents requis pour la création d'une entreprise (installation comme travailleur indépendant à titre individuel ou sous forme de société)
- k) les documents nécessaires aux familles d'accueil dans le cadre des démarches entreprises pour l'accueil, l'hébergement momentané des enfants des pays étrangers faisant l'objet d'une aide humanitaire et ou caritative